

**APERÇU DES CONVENTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS ÉTABLIS
SOUS LES AUSPICES DE LA CNUDCI, D'UNIDROIT ET DE
LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

document établi par le Bureau Permanent

* * *

**OVERVIEW OF CONVENTIONS AND OTHER INSTRUMENTS
DRAWN UP UNDER THE AUSPICES OF UNCITRAL, UNIDROIT AND
THE HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW**

document drawn up by the Permanent Bureau

*Document d'information No 1 de mars 2011
à l'intention du Conseil d'avril 2011
sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Information Document No 1 of March 2011
for the attention of the Council of April 2011
on General Affairs and Policy of the Conference*

**APERÇU DES CONVENTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS ÉTABLIS
SOUS LES AUSPICES DE LA CNUDCI, D'UNIDROIT ET DE
LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ¹**

I. DROIT COMMERCIAL ET DROIT FINANCIER

A. Domaine bancaire – Crédit – Finance – Insolvabilité

Conventions

1. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, adoptée le 9 décembre 1988².
2. Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit *stand-by*, adoptée le 11 décembre 1995.
3. Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international, adoptée le 12 décembre 2001.
4. Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international (Ottawa, 28 mai 1988).
5. Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international (Ottawa, 28 mai 1988).
6. Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Le Cap, 16 novembre 2001) ; Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Luxembourg, 23 février 2007) ; travaux en cours de préparation concernant le Protocole sur les biens spatiaux et éventuellement sur d'autres questions.

Autres

7. Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement, adoptée le 13 novembre 2008.
8. Guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds, adopté en 1987.
9. Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux, adoptée le 15 mai 1992.
10. Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, adoptée le 30 mai 1997.
11. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, adopté le 25 juin 2004.
12. Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties, adopté le 14 décembre 2007.
13. Supplément au Guide législatif de la CNUDCI relative aux sûretés grevant la propriété intellectuelle, adopté le 29 juillet 2010.
14. Guide pratique de la CNUDCI sur la coopération en matière d'insolvabilité internationale, adopté le premier juillet 2009.
15. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité –Troisième partie – Traitement des groupes d'entreprises en cas d'insolvabilité, adopté le 1^{er} juillet 2010.

¹ Aperçu préparé par le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé en consultation avec les secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT, constituant une mise à jour du Doc. trav. No 3 distribué lors du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. Toute erreur ou omission serait à attribuer au Bureau Permanent.

² Les conventions sont adoptées par l'Assemblée Générale (à l'exception de la CVIM et des Règles de Hambourg qui ont été adoptées dans le cadre d'une conférence diplomatique) et les lois types, les guides ou les autres textes sont adoptés par la Commission (à l'exception du Guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds qui a été préparé par le Secrétariat).

B. Marchés financiers et titres

Conventions

1. Convention de La Haye du 5 juillet 2006 sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire.
2. Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (« Convention de Genève sur les titres »), (Genève, 9 octobre 2009).

Autres

3. Travaux envisagés à UNIDROIT sur les titres et les marchés financiers portant sur : l'accroissement des transactions sur les marchés financiers émergents ; la compensation ; les « titres globaux » standardisés ; le cadre juridique relatif aux transactions dites « délocalisées » ; les offres publiques universelles.

C. Passation de marchés

1. Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles, adopté le 14 août 1987.
2. Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens et de travaux et Guide pour l'incorporation dans le droit interne, adoptée le 16 juillet 1993.
3. Loi type de la CNUDCI sur la passation de marchés de biens, de travaux et de services et Guide pour l'incorporation dans le droit interne, adoptée le 15 juin 1994.
4. Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé, adopté le 29 juin 2000.
5. Dispositions législatives types de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé, adoptées le 7 juillet 2003.
6. Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés, révision à être présentée pour finalisation et adoption par la CNUDCI lors de sa 44^e séance, du 27 juin au 15 juillet 2011, à Vienne.

D. Droit des contrats

Droit commun des contrats

Conventions

1. Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, adoptée le 23 novembre 2005.

Autres

2. Projet de la Conférence de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux.
3. Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (2^e éd., 2004) ; base pour le projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats ; travaux en cours à UNIDROIT de finalisation d'une 3^e édition des Principes d'UNIDROIT.
4. Règles uniformes de la CNUDCI relatives aux clauses contractuelles stipulant qu'une somme convenue est due en cas de défaut d'exécution, adoptées en 1983.
5. Recommandation de la CNUDCI relative à la valeur juridique des enregistrements informatiques, adoptée en 1985.
6. Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique et Guide pour son incorporation 1996, avec article 5 *bis* tel qu'ajouté en 1998.
7. Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques et Guide pour son incorporation, adoptée le 5 juillet 2001.

8. CNUDCI – Promouvoir la confiance dans le commerce électronique : questions juridiques relatives à l'utilisation internationale des méthodes d'authentification et de signature électroniques, achevé en 2007.

Contrats spéciaux

a. Vente et opérations d'échanges compensés

Conventions

1. Convention de La Haye du 15 juin 1955 sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels.
2. Articles de La Haye du 25 octobre 1980 sur la loi applicable à certaines ventes aux consommateurs.
3. Convention de La Haye du 22 décembre 1986 sur la loi applicable aux contrats de vente internationale de marchandises.
4. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, adoptée le 11 avril 1980.
5. Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (telle qu'amendée par le Protocole de 1980), adoptée le 12 juin 1974.

Autres

6. Déclaration relative au domaine de la Convention de La Haye du 15 juin 1955 sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels aux termes de laquelle cette Convention « ne met pas obstacle à l'application par les États parties de règles particulières sur la loi applicable aux ventes aux consommateurs », adoptée le 25 octobre 1980.
7. Règles uniformes de la CNUDCI relatives aux clauses contractuelles stipulant qu'une somme convenue est due en cas de défaut d'exécution, adoptées en 1983.
8. Guide juridique de la CNUDCI pour les opérations d'échanges compensés, adopté le 12 mai 1992.

b. Intermédiaires

1. Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation.
2. Convention internationale d'UNIDROIT relative au contrat de voyage (« CCV »), (Bruxelles, 23 avril 1970).
3. Convention d'UNIDROIT sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises (Genève, 17 février 1983).

c. Franchise

1. Guide d'UNIDROIT de 1998 sur les Accords internationaux de franchise principale (2^e éd., 2007).
2. Loi type d'UNIDROIT sur la divulgation des informations en matière de franchise, adoptée le 25 septembre 2002.

d. Transport de marchandises

Conventions

1. Convention des Nations Unies / CEE du 19 mai 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) telle qu'amendée par les Protocoles de 1978 et de 2008 (préparation par UNIDROIT).
2. Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (« Règles de Hambourg »), adoptée le 31 mars 1978.

5

3. Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international, adoptée le 19 avril 1991.
4. Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (« Règles de Rotterdam »), adoptée le 11 décembre 2008.

Autres

5. Disposition de la CNUDCI relative à l'unité de compte et dispositions relatives à l'ajustement de la limite de responsabilité dans les conventions sur les transports internationaux et sur la responsabilité, adoptée le 28 juillet 1982.

E. Responsabilité civile

Conventions

1. Convention de La Haye du 4 mai 1971 sur la loi applicable en matière d'accidents de la circulation routière.
2. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits.
3. Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (Rome, 24 juin 1995).

F. Droit des trusts

Convention de La Haye du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance.

II. ENTRAIDE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE, ACCÈS À LA JUSTICE, ET RESOLUTION DES CONFLITS EN MATIÈRES CIVILE ET COMMERCIALE

G. Entraide administrative et judiciaire et accès à la justice

Conventions

1. Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, y compris les travaux en cours sur les Apostilles et les registres électroniques (notamment e-APP, programme pilote d'Apostilles électroniques, et le Projet de l'e-APP pour l'Europe).
2. Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.
3. Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale.
4. Convention de La Haye du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice.

Autres

5. Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification de La Haye (3^e éd., 2006).
6. L'ABC de l'Apostille (2010).
7. Guide succinct à l'intention des pays intéressés à devenir partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers qui sera publié par voie électronique en avril 2011.

8. Projet de la Conférence de La Haye sur l'accès au droit étranger.

H. Contentieux international

Conventions

1. Convention de La Haye du premier février 1971 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale, y compris le Protocole additionnel à la Convention.
2. Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for.

Autres

3. Principes ALI / UNIDROIT de procédure civile transnationale, adoptés en 2004.

I. Arbitrage

Conventions

1. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (la « Convention de New York »), adoptée le 10 juin 1958.

Autres

2. Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, adopté le 28 avril 1976, et révisé en 2010.
3. Règlement de conciliation de la CNUDCI, adopté le 23 juillet 1980.
4. Recommandations de la CNUDCI visant à aider les institutions d'arbitrage et autres organismes intéressés en cas d'arbitrages régis par le règlement d'arbitrage de la CNUDCI, adoptées en 1982.
5. Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales, finalisé en 1996.
6. Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale et Guide pour son incorporation dans le droit interne et son utilisation, adoptée le 24 juin 2002.
7. Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, 1985, avec les amendements tels qu'adoptés le 7 juillet 2006.
8. Recommandation de la CNUDCI relative à l'interprétation de l'article II (2) et de l'article VII (1) de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958), adoptée le 7 juillet 2006.

III. PROTECTION INTERNATIONALE DES ENFANTS ET DES ADULTES VULNERABLES, RECOUVREMENT DES ALIMENTS DESTINÉS À LA FAMILLE

J. Protection internationale des enfants

Conventions

1. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.
2. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires.
3. Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.
4. Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.
5. Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants.
6. Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

7. Protocole de La Haye du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.

Autres

8. Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, en quatre parties : I Pratique des Autorités centrales (2003) ; II Mise en œuvre (2003) ; III Mesures préventives (2005) ; et IV Exécution (2010) [ainsi qu'une série de documents d'ordre pratique.]
9. Contacts transfrontières relatifs aux enfants, Principes généraux et Guide de bonnes pratiques sous les Conventions de La Haye Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, publié en 2008.
10. La mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale, Guide de bonnes pratiques, Guide No 1, publié en 2008.
11. [Projet de] Guide de bonnes pratiques sur la médiation en vertu de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.
12. [Projet de] Guide de bonnes pratiques sur l'agrément et les organismes agréés en vertu de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.
13. [Projet de] Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures.
14. [Projet de] principes généraux relatifs aux communications judiciaires dans les matières du droit de la famille.
15. [Projet de] Manuel pratique pour les responsables de dossiers concernant la Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

K. Protection internationale des adultes vulnérables

Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes.

L. Relations internationales familiales et patrimoniales

Conventions

1. Convention de La Haye du premier juin 1970 sur la reconnaissance des divorces et des séparations de corps.
2. Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la célébration et la reconnaissance de la validité des mariages.
3. Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux.
Voir aussi *supra* J.

Autres

4. Travaux de la Conférence de La Haye en cours sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs aux couples non mariés (Rapport publié en mars 2008).
5. Étude de faisabilité de la Conférence de La Haye sur la médiation transfrontière en matière familiale.

M. Succession internationale*Conventions*

1. Convention de La Haye du 5 octobre 1961 sur les conflits de lois en matière de forme des dispositions testamentaires.
2. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur l'administration internationale des successions.
3. Convention de La Haye du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance (voir *supra* F).
4. Convention de La Haye du premier août 1989 sur la loi applicable aux successions à cause de mort.
5. Convention d'UNIDROIT portant loi uniforme sur la forme d'un testament international, Washington, D.C., 26 octobre 1973.

Autres

6. Travaux de la Conférence de La Haye en cours sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de succession.